

SYNTHESE DU DOCUMENT D OBJECTIFS MARAIS DE VILAINE ETABLI EN 2008

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

ACTIONS PRECONISEES

Protéger les milieux aquatiques et la biodiversité associée

Restaurer la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau concernés par le site et des fossés de marais

Etablir un programme global pluriannuel de restauration du réseau hydrographique (cours d'eau et fossés de marais)
Rétablir la circulation de l'eau dans le réseau de fossés des marais pour maintenir la gestion agricole des prairies humides (fauche et pâturage extensif) intégrant une optimisation de la gestion des niveaux d'eau

Protéger les berges et la ripisylve des cours d'eau

Etablir un programme global de protection et de réhabilitation des berges de la Vilaine et de ses affluents (lutte contre le ragondin, limiter les fluctuations des niveaux d'eau, plantation et gestion de la végétation en berges, pose de clotûres en cas de pâturage...)
Engager des mesures de gestion et de restauration de la végétation rivulaire

Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion artificielle des niveaux d'eau

Les gestionnaires de la Vilaine et du Canal doivent étudier la possibilité de limiter les fluctuations des niveaux d'eau, en particulier de février à avril d'optimiser la gestion hivernale des niveaux d'eau et de communiquer auprès du grand public sur leur gestion (Conseil départemental de Loire-Atlantique, Région Bretagne, EPTB Vilaine)
Les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques en marais doivent optimiser la gestion hivernale des niveaux d'eau en concertation avec les usagers des marais, en particulier les agriculteurs. L'indicateur "reproduction du brochet" servira de guide pour établir la gestion des niveaux d'eau tout en prenant en compte le risque de colonisation de la jussie.

Protéger les mares et autres points d'eau déconnectés des cours d'eau

Conserver et entretenir les points d'eau (empêcher l'abreuvement direct du bétail, contenir les plantes invasives...)
Réhabiliter les points d'eau (création de pentes douces, curage des vases organiques au besoin tous les 5 ans...)

Contenir les espèces invasives

Etablir un plan de gestion visant à contenir la prolifération des espèces végétales envahissantes
Etablir un plan de gestion visant à contenir la prolifération des espèces faunistiques susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
Intervenir ponctuellement en vue de contenir les espèces végétales envahissantes et pérenniser les actions de régulation des espèces animales susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques

Protéger la diversité des milieux humides des vallées alluviales

Réhabiliter les milieux en cours d'enfrichement

Après diagnostic écologique, réouvrir des milieux fortement embroussaillés pour en assurer une gestion favorisant la diversité écologique (faunistique et floristique)

Conserver les prés-marais

Assurer la gestion agricole des prés-marais par fauche et pâturage extensif
Entretien des roselières en favorisant la diversité écologique (faunistique et floristique)

Gérer les cultures en optimisant la préservation de la biodiversité

Mettre en place des bandes enherbées systématiquement le long des cours d'eau, annexes hydrauliques et fossés de marais
Adopter des pratiques culturales plus respectueuses de la biodiversité (absence d'usage de produits phytosanitaires, sol couvert toute l'année)

Protéger les boisements humides

Gérer les boisements humides

Préserver les micro-milieux à fort enjeu patrimonial

Entretien des landes humides et tourbières

Protéger les corridors écologiques

Préserver les formations bocagères et arbres isolés

Entretien voir restaurer les formations bocagères (favoriser les essences locales, la continuité écologique des formations végétales et encourager la taille en têtard pour la création de cavités), conserver les arbres dépérissants pour les insectes d'intérêt communautaire)
Conserver les arbres isolés (en particulier les arbres à cavités)

Assurer la continuité écologique des milieux aquatiques et favoriser les sites de refuge pour les espèces d'intérêt communautaire associées

Préserver voire restaurer la libre circulation de la Loutre d'Europe, des poissons migrateurs, des libellules et des chauves-souris et favoriser les zones de refuges pour ces espèces

Veiller à la prise en compte de la biodiversité dans les décisions locales

Animer la démarche locale Natura 2000

Animer le Comité de Pilotage et toutes les réunions nécessaires à l'animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs et accompagner les porteurs de projets concernés par le site Natura 2000
Sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité : porter à connaissance le Docob et organiser des actions de sensibilisation
Favoriser la mise en place de mesures de protection : acquisitions foncières, arrêté de biotope, charte et contrat Natura 2000, convention de gestion...
Assurer une veille foncière des parcelles à fort intérêt patrimoniale
Assurer un suivi des opérations soumises à étude d'incidences
Solliciter une modification du périmètre Natura 2000 (ajustement aux contours des milieux humides des basses vallées alluviales)

